

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.006

*L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, M QUENTIN.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 31

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : GARE INTERMODALE

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 novembre 1999 le Conseil Municipal avait décidé, dans le cadre du projet de gare multimodale, devenue intermodale, à ROYAN, d'être le maître d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de ladite gare.

Il convient de rappeler que cette opération sera menée avec 5 partenaires, à savoir : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la S.N.C.F., la Communauté de Communes et la Ville de ROYAN.

Il convient également d'observer que ce projet est inscrit au volet ferroviaire au contrat ETAT/ REGION POITOU-CHARENTES 2000-2006 signé le 14 décembre 2000.

L'étude ayant été réalisée dans le cadre de ce partenariat, il convient d'envisager une programmation des travaux. Ce programme, tel qu'il est établi par le bureau d'études, représente une dépense globale de l'ordre de 13.841.000 Francs hors taxes, décomposée comme suit :

**PHASE 1**

halte routière / parvis nord / espace intermodal /  
stationnement nord

8.245.000 Frs

**PHASE 2**

parvis / taxis / dépose-minute / stationnement sud /  
information du voyageur

3.006.000 Frs

**COÛT TOTAL DES TRAVAUX**

**11.251.000 Frs H.T.**

\*Honoraires de maîtrise d'oeuvre (13 %) 1.234.000 Frs

\*Honoraires de maîtrise d'ouvrage (7%) 791.000 Frs

\*Réalisation des VRD 565.000 Frs

**TOTAL GENERAL**

**13.841.000 Frs H.T.**

Cette estimation ne comprend pas le coût du foncier dépendant de la propriété de RFF et la démolition du blockaus.

Il pourrait être envisagé de la part de RFF une cession du foncier pour le franc symbolique au titre d'une participation financière au projet.

Lors de réunions tenues en avril 2000 et janvier 2001, les cinq partenaires précités ont proposé que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à la ville de ROYAN en raison de la diversité des travaux qui

concernent, pour une grande partie, des espaces publics communaux.

Le financement serait réparti entre les partenaires selon la clé suivante :

* Etat (contrat de plan 2000-2006)	2	MF
* Région ( " )	2	MF
* Conseil Général	2	MF
* SNCF et RFF	1,5	MF
* Communauté de Communes et Ville de ROYAN	6,341	MF

Il convient donc de solliciter les différentes aides auprès des partenaires de l'opération qui ne se sont pas encore prononcés à savoir : le Conseil Général, la SNCF et la Communauté de Communes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Novembre 1999
- VU l'étude réalisée par MTI CONSEILS pour le compte de la ville, de la région, du département, de la Communauté de Communes du Pays Royannais et de la SNCF
- VU l'avis de la commission des travaux
- Considérant qu'il importe de favoriser les échanges entre les différents modes de transport
- Considérant que ce traitement de l'inter-modalité s'accompagnera d'un traitement de l'ensemble des espaces publics à proximité de la gare
- Considérant que la gare intermodale revêt une importance particulière pour l'attractivité touristique de ROYAN
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'accepter la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la gare intermodale à ROYAN, dont le coût de l'opération est estimé à 13.841.000 Francs hors taxes (valeur janvier 2000)

- Sachant que l'Etat et la Région ont déjà prévu leur participation à hauteur de 2 MF chacun, de solliciter au taux maximum les subventions provenant des partenaires suivants

- \* Conseil Général
- \* SNCF et RFF
- \* Communauté de Communes du Pays Royannais

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**